

À la tête du salarié, le mérite

LES PETITS CHEFS ont retrouvé du pouvoir. Celui d'apprécier, d'estimer, de juger, de jauger, de noter leur personnel, avec effet en francs à la clé. Car le salaire au mérite, c'est eux qui l'appliquent en fait. En contact direct avec les collaborateurs du rang, ils se trouvent les mieux placés pour dire le mérite et coter les prestations de chacune et de chacun. Et donc pour déterminer si, et le cas échéant dans quelle proportion, telle ou tel émerge au montant accordé pour les augmentations de l'année, exprimé en pour-cent de la masse salariale versée par l'entreprise.

Le système a d'abord été appliqué dans les banques, qui ont joué les pionnières voici quelques années. Depuis lors, toutes les branches et grandes entreprises s'y sont mises, donnant aux négociations salariales d'automne un sens bien différent. Auparavant, les partenaires sociaux discutaient de l'augmentation due à tout le monde; la négociation porte désormais, quand elle a encore lieu, sur le taux d'indexation au renchérissement et, surtout, sur le fameux montant mis à disposition par l'employeur pour récompenser ses salariés les plus méritants. Même dans la riche chimie bâloise, les augmentations linéaires ne sont plus de mise.

Le hic, c'est évidemment le contrôle, qui doit être collectif puisque les salariés n'ont plus le moyen de le faire sur leur

propre paye. Or les syndicats ne se trouvent sauf exception pas associés à une quelconque surveillance du système. Et de récentes enquêtes ont révélé que, chez Coop ou Novartis par exemple, on n'avait pas la moindre garantie que le montant forfaitaire accordé au titre du mérite ait effectivement été versé en totalité.

Largement pratiquée dans le secteur privé, la flexibilisation des salaires version «mérite suisse» consacre le pouvoir retrouvé des petits chefs et la liberté de manœuvre récupérée par les grands patrons, avec toute la part d'arbitraire que cela peut

impliquer de la part des uns et des autres.

Si le secteur public se met, à son tour et à grande échelle, à pratiquer le salaire au mérite, alors les

Avec le salaire au mérite, les patrons auront définitivement engrangé l'un des bénéfices de la crise

patrons auront définitivement engrangé l'un des bénéfices de la crise. Ils auront pu installer, dans un marché de l'emploi où l'offre de travail dépasse la demande, un système de rémunération qui a les apparences d'un partage en fonction de l'effort personnel et de l'augmentation générale de la productivité. En réalité, ces critères ne sont ni objectifs, ni exactement mesurables. Ce qui n'empêche pas leur application de passer pour moderne et celle de l'âge ou de l'ancienneté, voire du degré de formation ou de l'expérience professionnelle, pour pitoyablement ringarde. Vive la tête du client salarié et tant pis pour son savoir.

YJ

Faire payer les riches et ceux qui ne le sont plus

Demander que l'État intervienne plus fortement dans le financement de l'assurance maladie n'est que le début d'une démarche, car il faut définir encore les nouvelles ressources de l'État.

Le recours à la TVA est-il socialement juste?

Qu'est-ce qu'une contribution en fonction des revenus, non pas ceux de la taxation, mais les revenus réels?

Commentaire et interrogations sur l'initiative du Parti socialiste suisse.

L'ACTUEL FINANCEMENT DE l'assurance maladie est socialement injuste. Les primes sont fixées par tête donc les familles sont d'autant plus frappées que les enfants sont nombreux. Et ces primes sont d'un montant indépendant du revenu. Riches ou pauvres, même tarif, sous réserve des subsides aux plus modestes, que tous les cantons n'utilisent pas pleinement, permettant à la Confédération d'économiser ainsi 500 millions.

Ce constat simple a provoqué le lancement de deux initiatives, la première du Parti du travail, la seconde du Parti socialiste et de l'Union syndicale. Elles préconisent évidemment une intervention plus forte de l'État. Mais l'État à son tour doit assurer son refinancement pour cette tâche spécifique. Ce qui n'est pas payé en primes l'est en impôt, sauf que les décomptes individuels ne sont pas les mêmes.

Le Parti socialiste préconise un financement mixte. TVA (quatre points) et cotisations individuelles déterminées en fonction du revenu et de la fortune, mais calculés de telle manière que les époux Koop, aux revenus zéros, paient leur contribution!

Transfert sur la TVA

Le recours à la TVA est une technique simple, rodée. C'est un impôt proportionnel. Plus la dépense est forte, plus la contribution est d'importance, sans fraude, du moins au niveau du consommateur. Certes, malgré les taux quasi nuls pour les produits de première nécessité, des gens modestes paient, des familles nombreuses contribuent. Mais il faut une fois encore souligner que l'opération est un transfert. Ce qui est payé en TVA ne le sera pas en primes d'assurances. Un ménage moyen ou très modeste sera gagnant si l'abaissement des primes est supérieur à l'augmentation de la TVA de quatre points. Il serait intéressant de mettre au point des modèles de situation type. Car le problème n'est pas celui du caractère social ou non de la TVA; cette question relève d'un débat plus général. Il s'agit d'une question particulière: jusqu'à quel point le financement par la TVA est-il plus juste qu'une contribution payée uniformément par tête?

Mais le Parti socialiste a refusé un transfert complet sur la TVA; il a maintenu les primes individuelles, qui toutefois seront payées en fonction du revenu et de la fortune. En soi la question mérite d'être abordée. L'AVS par exemple est financée par un prélèvement sur les revenus du travail, sans plafond.

Se faire plaisir

Mais deux difficultés surgissent. La première, c'est de maintenir, si l'on veut rester dans un système assurantiel, un rapport entre la prime et la prestation. La retenue AVS n'est pas plafonnée, mais les rentes sont modulées de 1 à 2. Même remarque pour l'assurance chômage: elle garantit un revenu jusqu'à 92000 francs. Deuxième difficulté: quelle sera la référence pour cette contribution? Apparemment pas le revenu fiscal puisque les époux Koop paieront. Il s'agirait alors d'un prélèvement à la source sur tous les revenus: Madame Koop paierait sur sa retraite de conseillère fédérale. Mais une retenue à la source sur tous les revenus, modèle CSG française, implique que tous soient saisis, y compris les versements des assurances sociales, probablement même ceux qui actuellement ne sont pas pris en compte par le fisc comme l'AVS complémentaire. Quant à la fortune, sera-ce avec déduction des dettes? Accumuler ces difficultés théoriques et pratiques, c'est renvoyer la réforme souhaitable aux calendes grecques.

Le Parti socialiste avait à sa portée, outre le recours à la TVA, celui de la franchise obligatoirement proportionnelle au revenu.

Elle permet de définir des catégories certes sommaires, quatre ou cinq, mais elle a le mérite de demander aux assurés en cas de maladie un premier effort proportionnel à ce qu'ils peuvent raisonnablement supporter.

Lier la réforme de l'assurance maladie à une réforme fiscale aux contours flous, cela permet certes de faire au départ quelques effets de manche démagogique, les Koop paieront tant, Blocher devra aligner tant. Puis les difficultés apparaîtront, compromettant les chances de l'initiative. Mais on se sera fait plaisir. ag

Encore une conférence sur le travail des enfants: et ensuite?

Les conférences internationales se parent souvent de discours vertueux.

Au-delà des intentions, quelle est réellement la marge de manœuvre des États?

«**T**OUS LES ENFANTS sans exception ont le droit à la survie, au développement personnel et social ainsi qu'à l'intégrité physique, psychologique et morale». Les participants à la conférence d'Oslo sur le travail des enfants n'ont pas eu de peine à se mettre d'accord sur cet alignement de mots vertueux. Mais pas d'engagement, pas de mesures contraignantes. L'UNICEF qui demandait - sans y croire - d'investir six milliards de dollars pour scolariser les enfants au lieu de les faire travailler a dû abandonner son utopie. Oslo a donc respecté le rituel des grandes conférences internationales. La Suisse y a participé avec zèle. Alors rendez-vous de l'inutilité? Pas certain.

La condamnation répétitive du travail des enfants est parvenue à donner mauvaise conscience à l'opinion internationale. Dans le tiers-monde, les coupables se cachent. Les films ou les photos d'enfants au travail sont toujours plus difficiles à réaliser. Les vertueux s'affichent. En Inde, les usines qui ont pignon sur rue montrent clairement leur affiliation au club des patrons bannissant le travail des enfants.

Labels vertueux et promotion commerciale

Même mouvement de mobilisation de l'opinion dans les pays consommateurs: boycottage des produits fabriqués par les enfants et labels promotionnels pour les tapis et autres textiles provenant des usines «propres». Les organisations d'entraide mettent en place des filières de commerce équitable. Avec la bénédiction de Berne, la fondation STEP a mis sur pied un label qui signale aux consommateurs les tapis fabriqués dans des conditions qui respectent la dignité des enfants. Les inspections sur le terrain et l'expérience partagée de plusieurs organisations non gouvernementales assurent la crédibilité des labels du commerce équitable. Mais aucune garantie absolue n'est possible dans des pays où une large partie de l'activité économique échappe à tout contrôle de l'État.

Les labels vertueux peuvent cepen-

dant subir des dérives contestables. Ainsi le «double income product» apposé sur un textile ou un objet artisanal. Ce label entendait garantir un revenu double de la normale aux petits producteurs du tiers-monde. Les organismes d'entraide qui soutenaient cette séduisante initiative ont dû lui retirer leur confiance. L'initiateur tirait un profit avant tout personnel de cette opération.

Les dérapages toujours possibles ne doivent cependant pas condamner les initiatives commerciales individuelles. L'avantage des commerçants, c'est leur efficacité de vendeur. Restons en Suisse romande. Une entreprise comme Veillon parvient à faire parler d'elle en sélectionnant les fabricants de tapis qui renoncent au travail des enfants. La démarche semble honnête. Elle se poursuit sous l'œil vigilant des concurrents. Beaucoup plus discrètement, les vêtements Switcher encouragent en Inde une fabrication particulièrement sociale sans en faire un argument promotionnel. Le commerce équitable est certainement minoritaire. Mais il existe. Et la mobilisation de l'opinion par l'intermédiaire des réunions internationales peut contribuer à le renforcer.

Le crypto-protectionnisme

Les gouvernements ont la faculté d'interdire. Une norme internationale pourrait bannir le travail des enfants et sanctionner les pays récalcitrants par des rétorsions commerciales. C'est la fameuse «clause sociale» que certains voudraient faire accepter à l'OMC, la seule organisation capable d'imposer efficacement des règles pour le commerce international.

La piste est tentante. Elle restera bouchée pour longtemps encore. Les pays du tiers-monde vont obtenir avec les règles de l'OMC un meilleur accès pour leurs produits, avant tout les textiles, dans les riches pays consommateurs. Ils combattent violemment une «clause sociale» que ceux-ci pourraient brandir à tout propos pour protéger leurs marchés. Il serait extrêmement difficile à un gouvernement du tiers-monde d'apporter la preuve qu'il fait

appliquer une interdiction du travail des enfants.

À Oslo, les représentants gouvernementaux ont donc prudemment évacué toute idée de sanction. Ils ont mis l'accent sur la prévention. Il serait illusoire de décréter des interdictions sans offrir une alternative au revenu qu'offre le travail des enfants. Des programmes sociaux d'aide au développement doivent s'attaquer directement à la misère, la véritable cause du mal. Vaste programme. Qui impose des priorités. Plusieurs pays, dont la Suisse, se sont engagés à consacrer 20% de leur aide publique au tiers-monde à des actions sociales. Sans prendre d'engagement sur l'augmentation globale de leur aide. *at*

Médias

ERGO, MAGAZINE BILINGUE des étudiantes et étudiants suisses, a une tendance nettement de droite. Surprise, le responsable du «layout» et du lectorat s'appelle Frank Trotzki.

L'organe de presse de la jeune UDC du canton de Zurich s'appelle *Megaphon*.

UN NOUVEAU GROUPEMENT de presse a été réalisé en octobre entre quatre journaux pris en tenaille par la presse quotidienne de la ville de Zurich et le groupe de la Sudostschweiz (centre à Coire). Dorénavant *Zürichsee-Zeitung*, *Linth Zeitung*, *Grenzpost am Zürichsee*, *Der Sihltaler* sont des quotidiens qui ont lié leur sort et adopté la même présentation tout en gardant une certaine autonomie.

PETITES FEUILLES, «mini périodique à parution intermittente consacré à la seule gloire de Charles-Albert Cingria» vient de publier sa 14^e édition depuis plus de cinquante ans. C'est probablement le plus petit journal de Suisse puisqu'il est au format A6. *cfp*

La concurrence va favoriser le

La libéralisation du marché va bouleverser les pratiques des sociétés d'électricité (DP 1318).

Face à la concurrence, ces dernières devront miser d'abord sur la qualité de leur produit et sur les services qui répondent aux besoins des usagers. Dans cette perspective, le souci d'économiser l'énergie devient partie intégrante de la politique d'entreprise.

LES SOCIÉTÉS D'ÉLECTRICITÉ n'ont jamais vu d'un bon œil les efforts des collectivités publiques visant à freiner la croissance de la demande énergétique, voire à stabiliser la consommation. En effet, leur politique d'investissement s'appuyait sur des scénarios de croissance continue et, pour amortir ces sommes, il fallait que la croissance perdure. Déjà la stagnation de la demande au cours des dernières années a provoqué des difficultés financières pour plusieurs d'entre elles. L'ouverture à la concurrence, c'est-à-dire la possibilité pour le consommateur de choisir le fournisseur le plus avantageux, va encore amplifier ces difficultés.

Pour survivre dans cet environnement nouveau, les sociétés locales d'électricité devront abandonner leurs ambitions quantitatives et se préoccuper en priorité des services offerts aux consommateurs. En effet, les nouvelles techniques de communication et l'informatique ouvrent de nombreuses possibilités de différencier les produits offerts et de répondre aux vœux des usagers.

Passer du kwh à l'information

Les Services industriels garantissent en tout temps la fourniture de courant. C'est dire qu'ils sont équipés pour répondre aux pointes de la demande. Ce dimensionnement du réseau en fonction de situations extrêmes coûte cher et résulte d'une absence de communication entre distributeur et consommateurs. En modulant le prix de l'énergie en fonction de la demande, il est possible d'améliorer l'efficacité du réseau. Grâce à un système de transmission bidirectionnelle de données entre la compagnie d'électricité et le consommateur – par exemple par un câble à fibres optiques installé le long des lignes de transport –, le distributeur peut assurer le suivi et le contrôle du réseau électrique jusqu'au niveau de chaque appareil ménager. L'utilisateur reçoit des informations en temps réel sur le tarif appliqué et programme la mise en circuit ou hors circuit de ses appareils. Cet échange d'information permet de réduire les pointes de consommation, améliore donc l'efficacité du réseau tout en conduisant à des économies pour l'utilisateur. Les projets réalisés

aux États-Unis depuis 1994 confirment l'intérêt de cette solution. On évite ainsi pour chaque ménage l'installation d'une puissance supplémentaire de 1,5 kW, soit une économie nette de 350\$.

Électricité de France (EDF) prépare un projet plus ambitieux encore, «l'interface clientèle communicante» (ICC). L'optimisation des différentes formes d'énergie fournies (électricité, gaz, chaleur) est rendue possible par un système complexe de comptage et de transmission de données (tarifs, habitudes et besoins de l'abonné). Ainsi il est possible d'établir un diagnostic et de proposer une meilleure gestion de l'énergie.

Économies d'énergie et développement technologique

Un système plus innovateur encore – le «contracting» –, devrait intéresser les Services industriels. Sous ce vocable quelque peu barbare se cache un principe simple. L'entreprise, la coopérative d'habitation, le propriétaire d'un

Le choix du kwh solaire

DEPUIS UN AN, les abonnés du Service de l'électricité de la Ville de Zurich (EWZ) ont la possibilité d'acheter du courant d'origine solaire au prix de 1 fr. 20 le kwh, soit sept fois le tarif normal. L'EWZ ne produit pas lui-même ce courant mais conclut des contrats avec des producteurs en fonction de la demande. Huit installations photovoltaïques sont actuellement reliées au réseau et fournissent annuellement 150000 kwh. Cette production est insuffisante pour répondre à la demande puisque 4125 abonnés ont manifesté leur intérêt pour plus de 460000 kwh d'électricité solaire.

L'EWZ garantit aux producteurs des contrats de 15 à 20 ans, une durée nécessaire pour amortir les installations. Cette action des Services industriels de Zurich devrait stimuler le marché des énergies renouvelables et contribuer à terme à en diminuer le coût.

économies d'énergie

immeuble locatif ou d'une maison individuelle n'achètent plus de l'électricité, du gaz ou du mazout mais de la chaleur, de la lumière et de la force. Ils s'adressent à un «contracteur» qui se charge de la planification, du financement, de la construction et de l'installation des équipements tout comme de l'exploitation et de l'entretien. L'intérêt du «contracteur» consiste à minimiser la consommation d'énergie puisqu'il fait payer l'usage et non les agents énergétiques consommés. Ce système favorise aussi bien les économies d'énergie que le développement technologique.

Ce modèle, bien connu en Allemagne, est encore peu répandu en Suisse – une cinquantaine d'entreprises pour environ cent-cinquante projets –. L'Office des constructions fédérales a déjà conclu quelques contrats de ce type et le Service de l'électricité de la Ville de Zurich offre cette prestation à

ses abonnés.

Le «contracting» figure dans les priorités du programme «Énergie 2000» de la Confédération; il est également soutenu par le programme d'impulsion actuellement en cours et devrait trouver place dans la future loi sur l'énergie.

Une large autonomie aux SI

Le point le plus délicat du système reste le financement: à l'exception de la Banque alternative qui s'en est fait une spécialité, les autres instituts financiers se montrent réservés face aux risques techniques, à la durée d'amortissement – jusqu'à 30 ans – et à la durée de vie de bureaux d'ingénieurs qui se présentent sur le marché comme «contracteurs».

Moins de livraison d'énergie et plus de fourniture de services énergétiques.

Telle semble être la voie d'avenir des Services industriels qui pourront faire valoir leur avantage de proximité. Mais, en plus de services proprement énergétiques, on imagine que ces sociétés complètent leur gamme de prestations par des services plus larges tels que normes et mesures visant à améliorer la qualité de l'habitat, à économiser l'eau, à réduire la quantité de déchets ou les nuisances sonores. Par ailleurs la gestion énergétique à distance n'impliquera de loin pas toute la capacité des câbles à fibres optiques qui pourra être exploitée ou louée pour le transport d'informations.

Ce changement radical d'avec la mission traditionnellement assignée aux Services industriels implique bien sûr que ces derniers disposent d'une large autonomie et d'un statut nouveau qui leur permettent de réagir rapidement et efficacement aux besoins des usagers. *jd*

CONSEIL FÉDÉRAL

Fonds en déshérence: la mémoire occultée

ANDREAS GROSS a posé une question ordinaire au Conseil fédéral: les lenteurs dans les réactions ou les maladresses dans l'information qu'a révélées l'affaire des fonds en déshérence ne devraient-elles pas être analysées pour permettre à l'avenir des interventions plus efficaces?

Une réponse partielle

Le Conseil fédéral répond en exposant les mesures concrètes d'organisation qu'il a prises. Il commence sa réponse en ces termes:

«Il est vrai que l'importance de la question des avoirs en déshérence liés à la Deuxième Guerre mondiale a été trop longtemps sous-estimée. Ce constat ne vise pas seulement le Conseil fédéral mais aussi le Parlement et bien sûr celles qui sont concernées au premier chef, les banques, sans oublier l'économie, les médias et la population.»

Tous coupables, donc. Mais le Conseil fédéral oublie les interventions parlementaires qui ont précédé son

message et son arrêté de 1962, le débat large qui s'est instauré à l'époque, la volonté sincère des autorités d'en finir avec ce problème pouvant ternir l'image de la Suisse. L'échec pratique de cet arrêté eut pour cause la désinvolture des banques et des assurances. En occultant, officiellement, l'arrêté de 1962, le Conseil fédéral libère les banques d'une accusation de faute grave dans l'application de la volonté claire du parlement.

Des trous de mémoire helvétiques

À relever que l'ambassadeur suisse auprès du Royaume-Uni Nordmann, qui a adressé un mémoire à l'organe responsable des plaintes où il stigmatisait la partialité du documentaire diffusé par la BBC, s'est vu débouté sur tous les points soulevés, sauf un. Le documentaire aurait dû citer les efforts faits par le Conseil fédéral et le Parlement en 1962 pour régler le problème des fonds en déshérence.

Connu à Londres, ignoré à Berne. *ag*

MÉDIAS

Tout sur la fusion JdG-NQ: à voir sans tarder sur Internet

POUR SUIVRE AU jour le jour les péripéties de la fusion entre le *Journal de Genève* et le *Nouveau Quotidien*, consulter le site Innocent (<http://www.geocities.com/Broadway/Stage/4954/>). Basé en Californie, ce site dispose néanmoins des meilleures sources locales d'information. Innocent propose une chronologie très détaillée des événements, des informations originales que le lecteur ne trouve pas dans la presse romande, toujours très discrète sur ses propres affaires. Un courrier permet aux internautes d'exprimer leur point de vue et, depuis début novembre, dispose d'un invité qui répondra aux questions que chacun se pose sur la fusion. Premier de la liste, Claude Monnier, rédacteur en chef du *Temps stratégique*.

Innocent estime que le *JdG* et le *NQ* doivent rapidement fusionner pour donner naissance à une publication digne de son public. Innocent observe d'un œil amusé les réticences des journalistes, les maladresses des éditeurs et le juridisme circonspect de la commission de la concurrence. *jd*

Les inégalités en Suisse

« Quand on veut, on peut ! », affirme volontiers la sagesse populaire, – et l'idéologie libérale. Chacun et chacune, en Suisse devrait donc se trouver à la place qu'il ou elle mérite ou désire, avec le salaire, la fortune, le savoir et les honneurs correspondants.

Qu'en est-il vraiment ?

Quelle est l'importance des inégalités dans notre pays ?

Comment celles-ci se reproduisent-elles ?

Quatre sociologues ont réalisé la première étude helvétique d'envergure sur le sujet.

LA PROBLÉMATIQUE DES inégalités est l'un des thèmes classiques de la sociologie. Pourtant, en Suisse, aucune étude globale réellement consistante n'avait été réalisée jusqu'alors. Étrange ? C'est qu'ici certainement plus qu'ailleurs, le consensus social se fait autour d'une égalité des chances à se trouver une bonne place au soleil. Mais les temps économiques virent au gris et la crise, le chômage accentuent les interrogations. L'enquête, effectuée en 1991, donc lors des premiers signes de dégradation, vient à point nommé pour soutenir les réflexions d'aujourd'hui.

Plus de classes sociales

La recherche conclut qu'il n'y aurait pas, en Suisse et aujourd'hui, de classes sociales au sens strictement marxiste. Certaines catégories seulement, aux deux bouts de l'échelle, présentent une homogénéité suffisante, et se rattachent d'ailleurs plus volontiers à une classe.

Tout en bas se distingue une catégorie spécialement préteritée, à tous points de vue, qui est composée en grande partie d'étrangers : « c'est probablement celle qui pourrait être qualifiée de « prolétaire ». Elle concerne moins d'un quart de la population ».

À l'autre extrémité une catégorie privilégiée à tous points de vue, mais que l'étude n'a pas réussi à identifier assez précisément pour la définir comme une classe sociale. Les auteurs : « nous ne pouvons donc prétendre avoir identifié une « classe dirigeante », pour autant qu'elle existe ».

Entre les extrêmes, les positions intermédiaires ne sont pas assez claire-

ment identifiables et diversifiées. Même une catégorie comme les indépendants est si hétérogène qu'on ne peut en faire une classe. Des classes traditionnellement repérables comme les ouvriers qualifiés, les employés, se superposent trop largement pour rester suffisamment pertinentes. Enfin, les auteurs n'ont pas repéré de « barrières » assez étanches pour marquer des frontières précises, et ces barrières n'empêchent de loin pas la mobilité sociale.

Selon un autre angle de vue – l'analyse des rapports privilégiés entre personnes –, l'étude arrive à discerner des taux d'homogamie (tendance à se marier avec quelqu'un de sa catégorie sociale) et d'homosocialité (tendance à avoir des amis de sa catégorie sociale) assez prononcés, qui témoignent d'une tendance au cloisonnement social. Mais ce cloisonnement ne se localise pas très précisément et les exceptions ne sont pas négligeables.

La Suisse est pourtant « une société fortement inégalitaire et stratifiée, mais suffisamment divisée et multiple pour neutraliser une partie importante des tensions qui pourraient naître de ces inégalités ».

De plus, des critères comme le genre ou l'apparence ethnique « interviennent de manière très forte dans le placement des individus dans la stratification ».

Les étrangers

Les catégories socio-économiques ne sont pas en effet les seuls facteurs d'inégalités. L'origine ethnique en est un très puissant. Les immigrants se distribuent aux deux extrémités de l'échelle, et se caractérisent dans les deux cas par

Niveaux de formation par genre

	hommes	femmes	ensemble
école primaire	11,3	20,7	16,0
école secondaire	11,2	20,3	15,8
apprentissage	31,2	26,4	28,8
gymnase, secondaire supérieur	5,4	9,3	7,4
école professionnelle supérieure	16,6	15,1	15,8
technicum	7,7	0,3	3,9
université	16,7	8,0	12,3
total	100,0	100,0	100,0
(N)	(990)	(1026)	(2016)

Tous égaux, tableau 2.1

une forte reproduction sociale: il est facile pour les enfants d'immigrés très favorisés de le demeurer; il est très difficile pour les enfants de saisonniers ou d'ouvriers immigrés peu qualifiés de gravir des échelons, et c'est alors par la grâce de la formation.

Les femmes

Le genre aussi est un discriminant fort: inégalités en termes de salaire, d'heures de travail – avec le supplément du ménage –, de niveaux de responsabilité plus bas à formation équivalente. Les cursus discontinus du fait des grossesses entravent bien évidemment le déroulement des carrières. La formation est pour les femmes l'instrument privilégié de mobilité sociale avec, contrairement aux hommes, le changement de trajectoire professionnelle.

Cette étude démontre d'ailleurs nettement l'importance de la formation pour toute mobilité sociale. Ce qui s'acquerrait, lentement mais sûrement, auparavant par l'ancienneté, l'est aujourd'hui par la formation de base et la formation permanente.

Une Bible sur les inégalités en Suisse

Le travail scientifique qui a abouti à cette publication est remarquable sur plusieurs plans. Tout d'abord, la mé-

thode est exemplaire: les outils sont décrits et testés, les hypothèses, les questions préalables, le cheminement des découvertes est visible, argumenté, explicité. Il est tout à fait passionnant de voir le travail sociologique « à l'œuvre ».

D'autres éléments importants sont à relever en plus des analyses particulièrement poussées de la place des femmes et des étrangers dans le système de classement: la prise en compte de dimensions moins fréquentes dans ce type d'analyses que sont les disparités spatiales (centre-périphérie, région-commune) et des institutions « méso-sociales » comme la famille, la vie associative, qui nuancent les analyses effectuées au niveau de l'individu ou des institutions macrosociales.

Manque de grand modèle

Cette recherche complète, intelligente et nuancée, qui restera pendant longtemps la « Bible » suisse sur les inégalités, peut susciter néanmoins un léger malaise. Le constat d'absence de classes sociales nous laisse en manque d'un grand modèle explicatif. Peut-on se contenter de placer la majorité de la population dans un grand magma si disparate? Pourquoi la plupart des Suisses se placent-ils si volontiers dans la moyenne? Comment se fait-il que les inégalités ne décroissent pas alors qu'il y va probablement de l'intérêt de plus grand nombre? Sans les outils de

« classes sociales » et donc de conflits d'intérêts et de luttes pour la définition de la réalité, sans l'idée d'« aliénation » – pour ressortir une artillerie un peu lourde – l'analyste et le lecteur restent un peu orphelins et désespérés. Où se situe le moteur des inégalités, – et donc le levier pour les réduire?

Mais les conditions économiques, comme le disent d'ailleurs les auteurs,

amèneront certainement des « cristallisations » plus traditionnelles qui enlèveront les effets de brume dus à une société complexifiée. *cp*

René Levy, Dominique Joye, Olivier Guye, Vincent Kaufmann, *Tous égaux? De la stratification aux représentations*, Seismo, 1997, 670 p.

Oubliés...

RENÉ-PIERRE BILLE, le frère de Corinna, a aussi écrit plusieurs livres avant de filmer et de photographier la nature. Citons quelques phrases extraites de son *Journal d'un bohème* (Éditions des Nouveaux Cahiers, La Chaux-de-Fonds 1943). C'est un reflet de la vie d'un jeune Valaisan au début des années 40:

« 17 avril 1940: Il me reste trente-cinq centimes en poche. Vais quitter la Grotte, le fleuve, la forêt de pins tout à l'heure.

» 20 avril: Trouvé du travail dans une ferme loin du pays que j'aime. Je pars demain!

» 10 mai: Deuxième mobilisation générale de la Suisse... Le soir du même jour, je gagnais le Valais et rejoignais le lendemain ma compagnie. L'uniforme avait remplacé la salopette.

» 20 juin: Encore en train de jouer aux cartes. Mon dernier dix centimes vient de m'en faire gagner cinquante. Au troisième jeu, je retire la banque au moment opportun grâce à un peu d'audace. Je compte: trois francs vingt en petites pièces. « Salaud de veinard! » crient les copains.

» Samedi 23: En surveillance près d'un sapin. Les gaillards travaillent à l'empierrement de la route.»

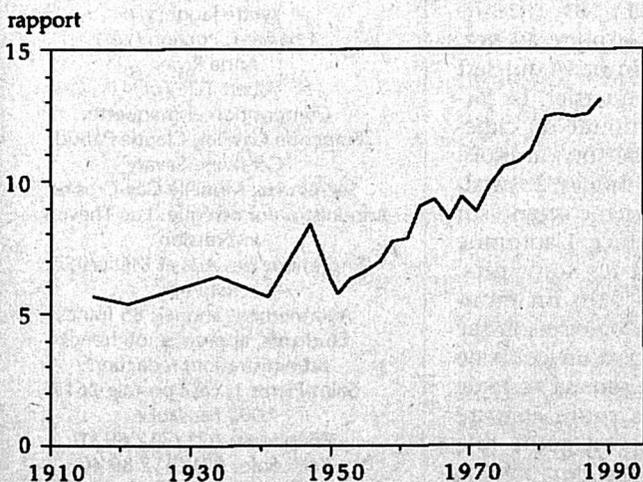
En février 1942, il fait une chute à ski, il est transporté d'abord à l'infirmerie militaire, puis à l'hôpital:

« 7 mars, la fanfare du bataillon 6 est venue jouer sous nos fenêtres. Arrivée du capitaine qui me demande des détails sur l'accident, pour son rapport.

» 15 mars: Messe... Nullité du sermon de l'aumônier...»

Le livre compte une centaine de pages. *cfp*

Inégalités des revenus déclarés (10% gagnant le plus et le moins)



A voté toute seule

Éloge du charme désuet du bureau de vote, un dimanche électoral.

9h10, GENÈVE, un dimanche. Jean-Pierre dort encore. Charlotte en peignoir range la vaisselle dans le buffet. On ne l'y reprendra plus. Huit invités d'un coup, entrées, fromages, c'est trop. Jean-Pierre au torchon, elle à la plonge, ils en ont eu jusqu'à trois heures du matin. Épuisés, ils n'ont pas échangé un commentaire sur la soirée, se sont couchés sans le baiser quotidien. Un mauvais signe de plus. Depuis quelque temps, Charlotte a l'impression que son mari lui échappe. Imperméable au dialogue, il se réfugie dans un mutisme qui la hérissé. Et dans l'informatique. Cette passion récente aurait pourtant l'immense avantage de le retenir à la maison...

9h20. Pause café. Grâce au ciel, c'est dimanche et on vote. Tout va rentrer dans l'ordre. Ils ont promis juré: jamais par la poste et toujours ensemble comme aux premiers jours. Jean-Pierre va se lever. Reposé, rasé de frais, la joue et l'œil lavande, il apparaîtra dans son costume de Grand Électeur. Basket et coupe-vent, il l'invitera à la traditionnelle course du civisme actif. Elle se maquillera soigneusement, vérifiera son matériel électoral. Prévoyante, elle emportera deux pommes, des fruits secs et des mouchoirs dans son minuscule sac à dos. Jean-Pierre, piaffant sur le seuil, la pressera et c'est main dans la main qu'ils se hâteront vers le local. La cérémonie achevée, ils s'attarderont dans le préau, échangeront les potins du quartier, signeront des pétitions, se prendront de bec avec des opposants. Puis ils iront boire l'apéritif au Café du Commerce. Les palabres prévisionnelles et le vin acide leur tourneront bientôt la tête. Alors, ils s'enfuiront, descendront au bord du lac par le jardin botanique, poursuivront, qui sait, jusqu'aux canyons de la Versoix, alternant la marche rapide et les étreintes lentes...

Charlotte sourit à sa tasse. En vingt-cinq ans de mariage, ils n'ont jamais failli. Le vote par correspondance genevois n'y aura rien changé. Si Jean-Pierre a été tenté, il n'a pas cédé. Quant à Charlotte, conservatrice de gauche, elle s'accroche aux droits acquis. Celui de voter à pied, en personne et en public lui semble fondamental. Elle croit aux bienfaits du rituel. Souveraine avertie, elle tient à la mise

en scène de son propre pouvoir. Devant l'urne, elle s'affirme, elle sort de l'anonymat. Elle est irremplaçable, personne ne peut lui voler sa voix. Son avis a du poids, c'est officiel. Et la même valeur que celui de son voisin PDG. De plus, Charlotte est une curieuse que les autres intéressent. Elle ne veut pas rater cette occasion unique de mettre des visages aux pourcentages.

10h35. Douchée, parfumée, Charlotte se rassied à la table de la cuisine, étale les candidats devant elle, lisse les visages du gras de la paume, relit la documentation partisane. Voter, c'est gagner, l'humain au milieu, ajuster, viser, tirer, les têtes tombent et roulent dans les paniers. La liste manuscrite croît et mûrit, vire du vert au rose. Et une touche de rouge pour la bonne mine, une! Si Jean-Pierre voyait ça. En complet désaccord avec ses choix, il n'a pas essayé de la convaincre. Encore un mauvais signe.

10h50. Charlotte rassemble ses papiers, enfile son enveloppe bleue dans la grise, recyclée et réutilisable, fourre le tout dans sa besace. Elle a déjà renoncé au sac au dos, se décide pour des talons hauts, referme l'armoire du corridor et s'apprête à partir lorsque Jean-Pierre surgit. Hirsute, la barbe au fusain, le regard nomade, il balance de droite à gauche sur ses pieds nus et avoue sa terrible trahison: il a déjà voté. Mardi dernier. Par correspondance.

- Je te rejoins au Commerce dans une heure, promet-il.

Charlotte lui claque la porte au nez, s'engage dans le chemin privé qui sert de raccourci à tout le quartier. Le jardin du PDG est beau comme un cimetière. L'été indien a vidé son carquois. Le hêtre s'est verni les ongles, le catalpa rouille et la vigne vierge saigne sur les murs de la villa fortifiée. L'automne ramène sa déprime et les souvenirs. Charlotte cherche en vain un mouchoir dans ses poches, regrette son sac à dos, s'essuie les yeux d'un coup de foulard rageur, grelotte sous sa veste de coton. Elle traverse la route et juste avant l'école, elle se revoit petite fille cheminant seule avec son père vers le bureau de vote. En Suisse, à Bienne dans les années cinquante, les di-

manches électoraux étaient sélectifs; les mères restaient à la maison. À l'aller, main dans la main, ils montaient par la gare et léchaient les vitrines. Les papeteries, les librairies, le grand magasin les retenaient longtemps et c'est au dernier moment qu'ils atteignaient leur but. Dans l'isoloir, son père la posait sur la tablette. Impressionnée, elle ne pipait mot. Devant l'urne, il la soulevait et elle votait, concentrée, un grand V sur le front. Le directeur, les assesseurs s'extasiaient. Elle était la reine. Le retour accumulait les détours délicieux. Le père de Charlotte sifflait. Au kiosque du Pasquart, il achetait son journal, des friandises pour elle. Grenouilles au coca-cola comme des agathes de cellophane, sucettes fraise aux taches indélébiles, châtaignes grillées dans leur hennin de kraft. Puis on longeait la Suze et ses eaux verdâtres jusqu'au petit zoo. Devant la volière, on excitait Maxli, le mainate suisse-allemand qui jurait en français...

12h pile. Jean-Pierre entre au Café du Commerce. Rasé de près, la joue et l'œil lavande, il n'a pas oublié le sac à dos. Prévoyant, il y a mis deux pommes, des fruits secs. Et beaucoup de mouchoirs en papier. Anne Rivier

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier
Albert Tille (at)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Claude Pahud,
Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9